

Affiché le 3.7.19

Compte rendu du conseil municipal Séance du 4 juillet 2019

PRESENTS : Pierre GOUBET, Robert RESTA, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Muriel BRUGNOT, Claude CHARTON, Lydie EXTIER-PONS, Yves ROUX, Danièle GREAU, Dominique TARIF, Patrice MENICHON, Serge MARTIN, Yvan HERZIG, Robert TURGIS, Marie-Christine PETIT, Stratos TSALAPATIS, Brigitte de RIOLS de FONCLARE.

EXCUSES : Benoît-Martin DORE, (Procuration à P. MENICHON), Robert HERPOYAN, (Procuration à S. TSALAPATIS), Jean-François PERNOT (Procuration à B. de RIOLS de FONCLARE).

ABSENTS: Ghislain DETAVERNIER, Ana RAMOS, Inès QUINTY, Edith LEGRAND, Chrystelle KADDOURI, Olivier PEYRIEUX.

Monsieur le Maire donne des nouvelles de M. Jean-François Pernot à la suite de son accident subi il y a quelques semaines. Celui-ci est toujours en soin mais semble aller bien.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Patrice MENICHON comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 23 mai 2019

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 23 mai 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

La délibération n'est pas soumise au vote.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 Composition et répartition du conseil communautaire

Rapporteur : P. GOUBET

M. le Maire lit et explique la délibération qui consiste à maintenir en l'état la composition du conseil communautaire en conservant l'accord local signé en 2013. Celui-ci permet à chaque commune d'avoir une représentativité équivalente à sa population. Cela permet aussi à la commune de Thil de bénéficier de 2 conseillers au lieu d'un seul comme le voudrait le droit commun.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.2 Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service délégué de l'assainissement

Rapporteur : R. RESTA

Le rapporteur présente le rapport annuel sur la qualité de l'eau à l'aide d'un diaporama. Ce rapport annuel est consultable dans son intégralité en mairie. La présentation permet de prendre connaissance des données essentielles liées à l'activité du délégataire durant l'année 2018 ainsi que des travaux réalisés et du bilan financier de l'année. M.

Turgis complète la présentation en donnant un compte rendu détaillé des travaux effectués depuis le début de l'année sur la RD 1084. M. le Maire profite de ce rapport pour expliquer que le SIEA est venu dernièrement présenter le projet d'installation de la fibre optique sur la commune de Saint-Maurice-de-Beynost. Lors de cette présentation, les élus ont affirmé qu'il était inenvisageable de faire passer les câbles dans les rues nouvellement refaites. Le SIEA passera sûrement par la route de Genève pour réaliser son réseau.

Les travaux des chemins des Bottes et des Batterses sont quasiment terminés. Il reste à mettre en place des ralentisseurs et une circulation à sens unique.

Le conseil prend acte du rapport.

La délibération n'est pas soumise au vote.

5. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

5.1 Exercice 2019 – Budget principal – Décision modificative n°2

Rapporteur : M. BRUGNOT

M. le Maire explique qu'il y avait une erreur dans le tableau envoyé avec les convocations et qu'un nouveau tableau est transmis ce soir. Le rapporteur détaille certains chiffres apparaissant dans la décision modificative n°2. Il explique que celle-ci est rendue nécessaire notamment pour faire suite au droit de préemption exercé par la municipalité sur un tènement situé dans le quartier des Brotteaux et ainsi permettre de mettre au budget les honoraires liés à cet investissement. Par ailleurs, M. BRUGNOT précise qu'un certain nombre d'écritures en fonctionnement et en investissement sont des régularisations. Il est à noter que des recettes non prévues sont venues s'ajouter, permettant ainsi de couvrir la totalité des dépenses imprévues. M. BRUGNOT souligne les économies qui ont été faites sur les travaux de la Sathonette et de l'école élémentaire permettant ainsi de couvrir les frais liés à l'extension du restaurant scolaire.

La délibération est adoptée à la majorité de 18 voix pour et 2 abstentions (B. de RIOLS de FONCLARE, J-F PERNOT)

6. URBANISME

6.1 Achat de terrain à M/M PINAULT pour la réalisation d'un cheminement modes doux

Rapporteur : E. GUILLET

Le rapporteur rappelle que la municipalité souhaite acquérir une parcelle appartenant à M/M PINAULT afin de l'intégrer dans le domaine public en vue de la réalisation d'un cheminement modes doux. Celui-ci doit permettre de relier les gares de Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost. Le conseil municipal décide d'acquérir cette parcelle de 154 m² pour un montant global de 12 320 € TTC

La délibération est adoptée à la majorité de 18 voix pour et 2 abstentions (B. de RIOLS de FONCLARE, J-F PERNOT)

6.2 Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain pour les travaux d'extension et de mise aux normes accessibilité du restaurant scolaire la Sathonette à Saint-Maurice-de-Beynost

Rapporteur : R. RESTA

Le rapporteur explique que dans le cadre de l'extension et de la mise en accessibilité du restaurant scolaire la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour permettre de financer une partie des travaux. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le dossier de demande de subvention.

La délibération est adoptée l'unanimité

7. ENFANCE - JEUNESSE :

7.1 Signature d'une charte avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Ain dans le cadre du dispositif "Loisirs Equitables"

Rapporteur : P. GOUBET

M. Monchanin rappelle que lors du dernier conseil municipal une délibération modifiant les tarifs d'accueil pour les enfants de l'ALSH a été validée permettant ainsi à la commune de se positionner sur le nouveau dispositif "Loisirs Equitables". L'assemblée délibérante autorise le Maire à signer la charte d'engagement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Questions des conseillers et informations diverses

M-C. PETIT demande si la commune a reçu des informations concernant le tarif du restaurant scolaire à 1€ comme cela a été évoqué dans la presse. M. le Maire répond que cette annonce a été faite par le gouvernement il y a quelques semaines mais qu'aucune information n'a été officiellement transmise. M. Monchanin explique que ce dispositif, s'il devait voir le jour, serait sans aucun doute appliqué dans les quartiers prioritaires.

M. le Maire informe que les dysfonctionnements apparus dans la distribution du courrier en fin d'année dernière s'expliquent par la malveillance d'un postier. Par ailleurs, il informe que la Poste a sollicité un rendez-vous avec le Maire comme cela se fait tous les deux ans, afin de présenter les évolutions des différents bureaux et relais postaux. Pour l'instant, aucune date n'est fixée.

M. le Maire informe que le projet de cinéma sera présenté à la CDAC le 30 Juillet 2019.

M. le Maire donne des informations sur le fonctionnement de Lilô depuis le début de l'été. L'organisation actuelle semble bien adaptée puisque les phénomènes violents vécus l'année dernière dans l'établissement ont disparu. Néanmoins, la problématique se trouve aujourd'hui reportée à l'entrée au moment de fermeture de l'établissement (à 14h). Les gens fréquentant la structure sont ravis de l'ambiance actuelle dans les bassins et sur les pelouses. Les décisions prises pour faire respecter une ambiance agréable sont drastiques mais portent aujourd'hui leurs fruits.

Claude Charton informe que le Cinéma Plein Air se tiendra jeudi 12 Juillet. La soirée débutera par un pic-nic partagé au cours duquel la municipalité offrira l'apéritif.

Yves Roux présente le programme de festivités du 14 Juillet qui se tiendront du jeudi soir au dimanche 14 avec une brocante, une vogue, le bal et un feu d'artifice.

La séance est levée à 21h45

Prochain conseil : jeudi 3 octobre 2019

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 5 juillet 2019



